



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Ille-et-Vilaine

Ville, le .....2023

## **Objet : Renouvellement du PAI de votre enfant 2023-2024**

Madame, Monsieur,

Votre enfant ..... a bénéficié d'un PAI pendant l'année scolaire 2022-2023.

Je vous remercie de nous préciser si pour l'année scolaire 2023/2024 vous souhaitez qu'il soit :

- Poursuivi à l'identique
- Modifié
- Arrêté

**En cas de modification** vous devez nous préciser les changements et nous fournir les documents nécessaires (ordonnance, médicaments ...)

- Une nouvelle ordonnance récente (valable pour l'année 2023-2024)
- Les médicaments dont la date de péremption a été vérifiée ;
- La fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » actualisée (p. 5 du PAI).

**En cas de poursuite à l'identique vous devez nous faire parvenir :**

- Une nouvelle ordonnance (valable pour l'année 2023-2024) au plus tard à la fin de validité de la précédente ordonnance soit le : .....
- Les médicaments dont la date de péremption a été vérifiée ;
- Si besoin le matériel nécessaire au soin
- Le bordereau ci-dessous complété et signé

Le PAI reste valide en début d'année scolaire en attendant les éléments décrits ci-dessus ou la modification du PAI afin d'éviter une rupture de continuité de soin.

**Une réponse de votre part est attendue** pour le ..... (donner un délai de 15 jours)

**A cette date, en l'absence d'une ordonnance valide et/ou d'une trousse d'urgence à jour et si besoin du protocole de conduite à tenir en cas d'urgence à jour, les personnels ne pouvant légalement administrer sans prescription les médicaments,**

**la partie du PAI relative aux soins ne pourra être mise en œuvre.**

**En cas d'urgence, l'appel du Samu-Centre 15 sera effectué.**

Signature du chef d'établissement

